

NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRIMITIF 2024

Exécution budgétaire 2023 - Examen des comptes de gestion

Concernant l'exécution budgétaire 2023 et ses résultats :

- **En section de fonctionnement :**
 - Dépenses 2.418.158,13 €uros
 - Recettes 2.847.043,79 €uros
 - Résultat : + 848.346,99 €uros.

Les éléments du tableau ci-après illustrent plus précisément l'exécution du budget de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	2023	CHAPITRES	2023
011 (Charges à caractère général)	819.847,20 €	013 (Atténuations de charges)	9.839,30 €
012 (Charges de personnel et frais assimilés)	1.064.384,88 €	70 (Produits des services du domaine et ventes diverses)	260.095,94 €
014 (Atténuations de produits)	295.718,00 €	73 (Impôts et taxes)	2.041.683,31 €
65 (Autres charges de gestion courante)	215.559,82 €	74 (Dotations, subventions et participations)	441.240,79 €
66 (Charges financières)	19.702,19 €	75 (Autres produits de gestion courante)	91.380,61 €
67 (Charges exceptionnelles)	748,00 €	77 Produits exceptionnels	2.803,84 €
		002 (Résultat de fonctionnement reporté)	419.461,33 €
TOTAL	2.418.158,13 €	TOTAL	2.847.043,79 €

- **En section d'investissement :**
 - Dépenses 882.263,25 €uros
 - Recettes 608.795,22 €uros
 - Résultat + 799.196,86 €uros

En conséquence, le résultat global de clôture est de **1.647.543,85 €uros**.

Suite à la dissolution du budget d'assainissement au 1^{er} janvier 2024, l'excédent de clôture du budget communal sera modifié comme suit :

	Budget communal	Budget d'assainissement	Total
Investissement	799.196,86 €	315.822,01 €	1.115.018,87 €
Fonctionnement	848.346,99 €	40.961,58 €	889.308,57 €

- un excédent de clôture d'investissement de : 1.115.018,87 €
- un excédent de clôture de fonctionnement de : 889.308,57 €

L'excédent de fonctionnement 2023 de 889.308,57 € sera donc affecté au BP 2024 de la manière suivante :

- en investissement pour couvrir nos besoins de financement à hauteur de 400.000 €uros,
- la somme restante, à savoir 489.308,57 €uros, figurera en recette de fonctionnement au budget 2024.

L'excédent d'Investissement, à savoir 1.115.018,87 €, sera repris au BP 2024.

La somme de 200.000,00 € sera transféré au SIAH (dépense d'investissement compte 1068)

L'excédent au budget de fonctionnement s'explique par une maîtrise des dépenses afin de palier à l'augmentation prévues du coût des fluides, à l'accroissement de l'inflation.

Point sur les recettes

Sur le plan fiscal, nous allons reconduire les taux d'imposition de 2023.

Le montant du produit fiscal s'est ainsi élevé en 2022 à 2.041.683,31 €.

Parmi les autres recettes, figurent les dotations de l'Etat, notamment la DGF (224.275,00 €).

Le montant total des recettes d'investissement 2023 s'est élevé à 608.795,22 €uros (avec un versement de subventions de 106.895,23 €, la FCTVA pour un montant de 78.094,38 €.

Point sur les dépenses

Le premier poste de dépenses en section de fonctionnement porte comme pour les autres collectivités sur la masse salariale. Le poste traitement et salaires s'est élevé en 2023 à 1.064.384,88 € (hausse du SMIC et du point d'indice des agents et élus communaux et des charges). Les charges à caractère général représentent 819.847,20 € : factures d'énergie toujours en augmentation (172.042,02 contre 133.331,06 € en 2022), dépenses d'alimentation notamment pour la restauration scolaire (152.363,18 € contre 94.761,74 € en 2022), entretien et maintenance (75.057,19 €)

En dépenses réelles d'investissement, nous avons dépensé 882.263,25 €uros pour des travaux comprenant notamment la phase finale des travaux de rénovation énergétiques et de la voirie du quartier résidentiel CFH ; l'acquisition d'équipement urbain ; réfection de la piste cyclable ; remplacement des poteaux incendies ; réparation des chaudières (Mairie, logements) ; travaux à la micro-crèche ; acquisition de matériel ; installation des systèmes PPMS sur l'école.

La dette

L'emprunt de la commune au 31/12/2023 est de 1.780.733,00 €.

L'emprunt de la commune au 31/12/2022 est de 1.890.208,40 €.

Il était de 1.482.338,53 € au 31/12/2021 et de 1.556.822,62 €uros au 31/12/2020.

Pour rappel, nous avons souscrit en 2022 un nouvel emprunt, à hauteur de 750.000 Euros, au taux d'intérêt de 0,87% sur une durée de 20 ans. Il correspondait à notre besoin de financement pour les travaux envisagés à court et moyen terme.

Présentation du budget primitif 2024

En section de fonctionnement, le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.849.734,57 €uros. Ce sont les chapitres relatifs à la masse salariale (24 agents titulaires, 2 agents stagiaires et 3 agents non-titulaires) et aux charges à caractère général qui occupent les premiers postes. Dans ces chapitres, on retrouve en particulier les dépenses incontournables de fluides (11.000 €uros pour l'eau, 160.000 €uros l'énergie, 6.000 €uros pour le carburant), 153.796,99 €uros pour les cantines (alimentation), 46.000 €uros en contrats de prestations de services, 40.000 €uros pour la location mobilière (photocopieurs, sèche-mains, cafetière...)... Mais également le versement vers le budget du CCAS de 15.000 €uros.

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	2024	CHAPITRES	2024
011 (Charges à caractère général)	984.080,53 €	013 (Atténuations de charges)	8.000,00 €
012 (Charges de personnel et frais assimilés)	1.221.800,00 €	70 (Produits des services du domaine et ventes diverses)	220.200,00 €
014 (Atténuations de produits)	298.000,00 €	73 (Impôts et taxes)	395.210,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	239.992,16 €	731 (Fiscalité locale)	1.310.500,00 €
66 (Charges financières)	20.000,00 €	74 (Dotations, subventions et participations)	349.516,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	3.000,00 €	75 (Autres produits de gestion courante)	76.000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	80.000,00 €	002	489.308,57€
TOTAL	2.849.734,57 €	TOTAL	2.849.734,57 €

En section d'investissement, le montant total des dépenses prévisionnelles est de 2.425.350,92 €uros.

Il porte notamment sur :

- les travaux de réhabilitation de voirie et de l'éclairage public de l'impasse rue du Néflier. Pour ce dossier, nous avons obtenu des subventions :
 - auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'ARCC : 67.862,96 €
 - auprès du Conseil départemental dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public : 3.200,00 € ;
- des travaux de rénovation de la toiture de la salle des sports et de la salle des Fêtes ;
- des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public (changement des horloges changement des blocs optiques) ;
- des travaux de sécurisation urbain (acquisition de personnage de signalisation verticale pour les écoles, panneaux de rue et de signalisation...) ;
- des travaux de rénovation de l'école (remise en peinture et pose d'un nouveau sol site Clottins). Nous avons obtenu une subvention au titre du Fonds scolaire auprès du Conseil département pour un montant de 22.310,00 € ;
- dans le cadre du Contrat rural (COR) :
 - La rénovation de la seconde partie des berges de l'étang (réalisation 2024)

- La rénovation de l'Eglise Saint-Martin (réalisation 2024 à 2026)

Pour ce COR, nous avons obtenu du Conseil départemental une subvention d'investissement d'un montant de 150.000,00 € ;

- La réparation de la cloche « Martine » de l'Eglise Saint-Martin ;
- Le lancement d'audits d'étude de faisabilité pour la réalisation d'un terrain synthétique et de la rénovation de l'éclairage public. Pour ce faire, notre budget nous permet de créditer 100.000,00 € ;
- La commune maintient son engagement d'un projet de réflexion sur la cantine du site Clottins (agrandissement ou réhabilitation de l'existant). Pour ce faire, notre budget nous permet de créditer 430.752,42 € afin de débiter les études ;
-
- L'acquisition de jeux pour le Parc du Bois de l'Étang ;
- L'acquisition d'un « Algeco » pour l'installation d'une cabine de téléconsultation ;
- L'acquisition d'équipement et mobilier pour les services périscolaires et de matériels divers pour les services techniques ;
- L'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques ;
- L'acquisition de matériel informatique pour les écoles (TNI) et la Mairie ;
- Des crédits sont aussi prévus pour lutter contre les dépôts sauvages (20.000 €).

Dans un tel contexte de raréfaction de nos moyens, il est nécessaire de réunir plusieurs conditions cumulatives pour mener au bout toutes nos opérations d'investissement. Il nous faut maîtriser d'une part, malgré un contexte difficile, nos dépenses de fonctionnement et d'autre part aller chercher toutes les subventions possibles auprès du département et de la région, tout en maintenant notre taux d'imposition au taux actuel.

Baillet en France, le 27 mars 2024,

Christiane AKNOUCHE



Maire